
DIRECTION GENERALE DES INSTITUTIONS
FINANCIERES NATIONALES

DIRECTION DES ASSURANCES

N° 035 /MFBPP/DGIFN/DA

COMMUNIQUE

Le Directeur des Assurances, près la Direction Générale des Institutions Financières Nationales (DGIFN), rappelle aux dirigeants des sociétés pétrolières que pour l'année 2022, toutes les souscriptions ou renouvellement des polices d'assurances sur les risques pétroliers et assimilés doivent être souscrites auprès de la société Assurances et Réassurances du Congo (ARC).

Pour tous renseignements, prière de passer à la direction des assurances sise au bâtiment Eucalyptus non loin de la caisse de retraite des fonctionnaires.

Fait à Brazzaville, le 11 FEV 2022

Le Directeur des Assurances



Elvis Camille de Monique NZEINGUED